



COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN

Marigot, 1^{er} juillet 2019

CABINET DU PRESIDENT
DIRECTION DE LA COMMUNICATION

INTRODUCTION DU PRESIDENT
CONFERENCE DE PRESSE 2
EAU IMPROPRE A LA CONSOMMATION
1^{er} Juillet 2019

**Madame la Préfète,
Madame la vice-présidente de l'EEASM,
Madame la directrice de l'ARS,
Monsieur le directeur de SAUR Saint-Martin,
Monsieur le directeur adjoint de l'EEASM,**

Bonjour à tous,

Je vous ai - à nouveau - réuni, ce lundi 1^{er} juillet, soit une semaine après la première conférence de presse que nous avons tenue mardi dernier sur la pollution de l'eau de ville aux bromates.

Il s'agit de vous apporter toutes les nouvelles informations dont nous disposons, et vous faire part des mesures que nous allons prendre ces prochains jours.

Vous recevrez également un dossier de presse, dans lequel vous trouverez les dernières analyses publiées par le délégataire SAUR Saint-Martin.

L'Agence Régionale de la Santé (ARS) nous a fourni des résultats partiels, nous vous transmettrons les résultats définitifs dès qu'ils nous seront adressés.

Je veux une totale transparence sur ce dossier, vous pourrez donc publier les résultats de ces analyses dans vos médias respectifs, afin que l'ensemble de nos concitoyens puissent les consulter.

J'ajoute que les résultats des analyses de SAUR Saint-Martin sont d'ores et déjà disponibles sur le site Internet de la Collectivité www.com-saint-martin.fr et sur le site de l'Etablissement des Eaux www.EEASM.org

Madame DENUX commentera dans un instant les analyses de l'ARS. Ce que l'on peut dire à ce stade, c'est que les résultats réalisés par SAUR corroborent les résultats partiels de l'ARS.

Pour vous donner quelques indices prélevés par le délégataire le 25 juin dernier et analysés par le laboratoire SANILAB :

Point de prélèvement	Taux de bromates
Sortie usine Galisbay (point réglementaire)	0 microgrammes/litre Absence de bromates
Concordia	21 µg/L
Sandy Ground	109 µg/L
Terre Basses	213 µg/L
Hope Estate	107 µg/L
Quartier d'Orléans	124 µg/L
Oyster Pond	168 µg/L

Un tableau plus détaillé vous est communiqué dans le dossier de presse.

Monsieur Jean-Marie Giacone de SAUR et monsieur Flavien PICHON de l'Etablissement des Eaux pourront répondre à vos questions sur ce point.

Tout d'abord, permettez-moi de m'adresser aux Saint-Martinoises et Saint-Martinois : je veux qu'ils sachent que nous avons pris la mesure de cette crise et que nous sommes pleinement mobilisés pour la résoudre dans les meilleurs délais.

Ce qu'il faut dire en préambule, c'est que les analyses confirment la situation et que nous sommes toujours en phase de diagnostic des différents composants de l'eau.

C'est une problématique sur laquelle nous n'avons que très peu de recul puisque le procédé de l'osmose inverse qui permet de dessaler l'eau de mer pour la rendre potable, est un procédé sur lequel il existe très peu de données scientifiques et d'études concernant les Bromates.

L'Etablissement des Eaux a sollicité son réseau d'experts en France et à l'international (ingénieurs, chimistes, chercheurs), afin qu'ils nous aident à trouver les paramètres à modifier pour un retour à la normale.

L'Etablissement des eaux étudie donc toutes les options qui peuvent nous aider à résorber le problème.

Parmi les pistes, d'autres méthodes de désinfection de l'eau pourraient être envisagées.

Saint Barthélemy a testé la méthode du dioxyde de chlore et a réussi à abaisser de façon significative le taux de bromates dans l'eau, mais il peut entraîner d'autres problématiques...

Il faut donc être prudent et éviter de remplacer le problème par un autre et attendre les résultats des recherches.

Ce que l'on sait aujourd'hui, c'est que la pollution aux bromates intervient dans les réseaux de canalisations et non pas à la sortie d'usine où les dernières analyses de l'ARS et de la SAUR ont jugé l'eau conforme aux normes en vigueur.

C'est donc durant le transport que les bromates apparaissent.

C'est un point important, car cela signifie que la réglementation est respectée puisque les tests doivent être effectués à la sortie d'usine.

En allant plus loin que la réglementation en vigueur, l'ARS a mis en exergue une présence trop élevée de bromates dans les canalisations. Nous allons donc devoir mutualiser les recherches et trouver des solutions ensemble avec l'ARS.

En attendant, les mesures prises au titre du principe de précaution sont maintenues :

- Ne pas boire l'eau
- Ne pas cuisiner avec.
- L'eau peut par contre être utilisée pour le nettoyage des surfaces, le lavage du linge et de la vaisselle, les douches tout en veillant à ne pas l'avaler.

Je le redis, c'est important, il n'y a pas de risque d'absorption cutanée. J'invite d'ailleurs nos auditeurs à s'en tenir aux informations factuelles qui sont diffusées par les autorités.

Je sais qu'il y a de nombreux experts autoproclamés sur les réseaux sociaux mais attention aux fausses informations, aux supputations tous azimuts, aux contre-vérités.

Je comprends l'inquiétude mais il faut toute proportion gardée et écouter la voie officielle.

Nous communiquons régulièrement depuis que nous avons été alertés le 20 juin dernier, je vous invite à vous fier aux informations diffusées par les autorités.

Sur le sujet de la distribution de l'eau :

A l'heure actuelle, nous n'avons pas les moyens financiers, ni la logistique pour distribuer des packs d'eau à nos 37 000 habitants.

Nous savons pertinemment que pour de nombreuses familles, la situation est très compliquée financièrement.

Elle l'est aussi pour les restaurateurs qui doivent cuisiner à l'eau minérale. C'est une logistique lourde et un coût considérable pour tout un chacun et j'en suis parfaitement conscient.

Nous allons voir ce qu'il est possible de faire pour répondre à cette urgence.

Sous réserve d'un accord de l'ARS, nous pouvons envisager l'éventualité de distribuer l'eau en sortie d'usine puisque les analyses démontrent qu'il n'y a pas de bromates à ce niveau-là.

Si une distribution de ce type est possible, nous le ferons savoir par voie de presse. Il faut acheminer le matériel et s'assurer de la validité du process par l'ARS.

Pour le moment, SAUR Saint-Martin a acheté un stock d'eau suffisant pour alimenter les lieux prioritaires : les écoles, les cantines scolaires, l'hôpital et la maison de retraite sont alimentées en eau minérale depuis le lundi 24 juin.

Le pôle Solidarité et Familles de la Collectivité détient également une liste de familles en grandes difficultés qui reçoivent, elles aussi, des packs d'eau.

Je rappelle une nouvelle fois que l'interdiction de consommer l'eau est une mesure de précaution et qu'il convient de suivre les consignes.

Madame la directrice de l'ARS, vous avez la parole.

Puis parole à SAUR / EEASM pour la communication des résultats de la SAUR.

Puis Questions-Réponses de la Presse : 15minutes max.